

Notice info- annexe 12- 2018

NOTICE D'INFORMATION PREALABLE

Séjour n° **FR008550**



COORDONNEES DE L'ASSOCIATION

La Randonnée Cérétane

Affiliée à la FFRandonnée, agréée Ministère des sports,
bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la FFRandonnée :
IM075100382

CERET le 4 novembre 2019

NOTICE D'INFORMATION SEJOUR RANDONNEES LES RASPES DU TARN (Aveyron)

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2019/2020 avec assurance RC. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRP

Nombre de participants: 10 au minimum, 20 au maximum

Date : du lundi 24 au lundi 31 août 2020.

Déplacements : voitures personnelles

L'organisateur se réserve de retenir, le cas échéant, une autre structure d'hébergement que celle désignée ci-après.

PROGRAMME

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée (5 jours de rando avec dénivelé de 400 à 900 m chaque jour et 1 jour libre)..

Départ de Céret le lundi 24 août à 8h pour prendre possession du logement à St Rome du Tarn

Retour, le 31 août au départ de St Rome du Tarn à partir de 10h.

Heure de libération des chambres après le petit déjeuner.

HEBERGEMENT

Camping de la base nautique de St Rome du Tarn 12490.

Bungalows de 4 personnes avec salle d'eau et cuisine.

Draps et serviettes fournis.

Seul le dîner sera pris au restaurant Les Raspes à St Rome du Tarn

Distance évaluée Céret- ST Rome du Tarn : 245 kms (2h30 avec autoroute) selon «Via Michelin »

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à 398 € par personne,

Ce prix comprend :

L'hébergement en bungalows pour 4 personnes. (1 couple et deux célibataires ou 2 couples)

Le dîner au restaurant Les Raspes du Tarn.

La contribution tourisme.

La taxe de séjour.

La contribution à la Randonnée Cérétane.

L'accompagnement des randonnées par un Animateur breveté de la Randonnée Cérétane.

Ne sont pas compris

-Le voyage AR, jusqu' à St Rome du Tarn.

et les déplacements sur place basés sur le co-voiturage.

-Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)

Le pic nic et le petit déjeuner (cuisine dans les bungalows)

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

Notice info- annexe 12- 2018

INSCRIPTIONS

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer par quatre .

Les préinscriptions sont ouvertes à compter du 4 novembre 2019

Cette préinscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 100€ (chèque à l'ordre de l'association : Randonnée Cérétane)

Suivant le nombre de pré-inscrits, la décision de réaliser ce séjour sera prise à la date du 15 décembre 2019. En cas d'annulation, le remboursement de la préinscription sera effectué par le Club.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'association Randonnée Cérétane proposera aux pré-inscrits un Bulletin d'Inscription.

Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours.

Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES

Vous aurez la possibilité de souscrire, au moment de cette inscription, aux assurances individuelles facultatives.

PAIEMENTS

Acompte de 100 € à la préinscription.

Prime d'assurances facultatives lors de l'inscription. 13€

Solde du séjour avant le 15 juin 2020.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'association « Randonnée Cérétane »

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. (environ 500 kms aller-retour)

Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun au frais du déplacement. (Trajet A-R et trajets sur place)

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

Le voyageur peut annuler son voyage aux conditions financières suivantes :

-Annulation faite avant le 15 avril 2020 : restitution des sommes versées avec une retenue de 30 € par dossier d'inscription

-Annulation entre le 15 avril et le 24 juillet 2020 : retenue de 50 % du montant total du séjour

-Annulation postérieure au 24 juillet 2020 : retenue de 100% du montant total du séjour.

RECOMMANDATIONS

Il convient d'être correctement entraîné à la pratique de la randonnée , une liste de l'équipement nécessaire vous sera fournie.

DIVERS

Une réunion est prévue le lundi 4 novembre à 17 h, dans la salle du club rue Jean Amade à Céret.

Il est indispensable d'y être présent

Le nombre de participants étant limité à 20 personnes, les inscriptions seront closes après atteinte de ce chiffre.

Amicalement,

La Responsable

Christiane Agrafeil-Colis

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association Randonnée Cérétane